

BUREAU SYNDICAL DU 17 JANVIER 2023

COMPTE RENDU DETAILLE

Date de convocation : 11 janvier 2023

Date de réunion : 17 janvier 2023

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier, le Bureau Syndical s'est réuni en ses lieu et place habituels, sous la présidence de Monsieur HIRAUX

Étaient présent(e)s : M. DECUYPÈRE, M. DURAND, Mme VIELPEAU, M. POLLIEN, M. CHESNÉ, Mme BADRÉ (en visioconférence), Mme RAIMBOURG, M. LECOMTE

Étaient absent excusé(e)s : M. DEVAUCHELLE

Secrétaire de séance : M. POLLIEN

REUNION DU 17 JANVIER 2023

Monsieur HIRAUX a ouvert la séance à 17 h 35 et a débuté la lecture de l'ordre du jour du Bureau Syndical couplé avec la Commission Finances, Affaires Générales, Ressources Humaines.

Pour la Commission Finances, Affaires générales, Ressources Humaines :

- Étaient présents : M. HIRAUX, M. DECUYPÈRE, Mme RAIMBOURG, Mme VIELPEAU, M. NALIS (en visioconférence)
- Étaient absent(e)s excusé(e)s : M. CHARPENTIER, Mme COURTOIS, M. JACOB

I- COMMISSION FINANCES, AFFAIRES GENERALES, RESSOURCES HUMAINES

1- Finances

- **Débat sur les Orientations Budgétaires en vue de la préparation du Budget Primitif 2023**

Mme VIELPEAU assure la présentation de ce point à l'aide du PowerPoint et du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) du Budget Primitif (BP) 2023 ci-joints. Elle demande aux membres de l'assemblée de ne pas hésiter à lui faire part de leurs commentaires éventuels dans le cadre d'une collaboration commune.

Diaporama 11 (p 21 du ROB) : III- La dette : M. HIRAUX apporte les précisions suivantes : le taux d'emprunt des collectivités territoriales est actuellement d'environ 4%. Le SMITOM a des emprunts à 4,14 % et 3,50 %. Quelle conduite tenir : conserver l'argent ou rembourser les emprunts pour dégager de la capacité d'autofinancement M. HIRAUX dit ne pas détenir la réponse à ce jour mais ce point est à étudier.

M. FROMENT rappelle que deux emprunts dans le portefeuille du SMITOM sont des emprunts structurés dont l'EURIBOR 3 mois rentre dans la formule de calcul. Mme RAIMBOURG en demande la raison. Afin de ne pas activer la formule de calcul, l'EURIBOR 3 mois ne doit pas être supérieur ou égal à 5 %. L'EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) correspond au taux de référence auquel les établissements financiers se prêtent de l'argent sur le marché interbancaire de la zone Euro. Fixé en concertation avec une cinquantaine de banques européennes, ce taux est communiqué chaque jour par la Fédération Bancaire Européenne (FBE). Au 16 janvier 2023, l'EURIBOR 3 mois était de 2,334 %.

Le taux de 2 emprunts du SMITOM y sont indexés et classés :

- 1B en ce qui concerne l'emprunt au taux de 4,14 % ;
- 1E en ce qui concerne l'emprunt au taux 3,50 %.

Aussi, si l'EURIBOR est supérieur ou égal à 5 %, le Syndicat pourra réagir afin de limiter les éventuels risques.

Mme VIELPEAU demande si l'on dispose des montants des IRA (Indemnités de Remboursement Anticipé). Mme RAIMBOURG fait part de sa crainte d'une augmentation des taux.

Les IRA sont les suivants :

- 1B en ce qui concerne l'emprunt au taux de 4,14 %. Estimation le 02/12/2022 pour un remboursement au 01/04/2023 :

- Capital restant dû = 2 084 576,06 €
- IRA = 96 000,00 € pour 157 967 € d'intérêt restant si la formule ne s'active pas
- 1E en ce qui concerne l'emprunt au taux 3,50 %. Estimation le 02/12/2022 pour un remboursement au 01/05/2023 :
 - Capital restant dû = 1 937 705,03 €
 - IRA = 188 000,00 € pour 322 960 € d'intérêt restant si la formule ne s'active pas.

M. HIRAUX indique mener actuellement une vraie réflexion sur un remboursement anticipé. Plusieurs scénarios sont possibles en fonction de l'évolution de l'EURIBOR. Le DOB peut inclure la possibilité de remboursement afin de partager l'information et les réflexions. Dans le cadre d'une modification, il sera possible d'envisager une DM après le vote du BP.

Mme RAIMBOURG s'interroge sur les fluctuations de l'EURIBOR. Selon les informations dont il dispose sur Internet, M. POLLIEN indique que ce taux de référence que représente l'EURIBOR est à 2,335 % aujourd'hui et prend 0,01 point par jour. Mme VIELPEAU en conclut que ce taux de référence sera à 5% en juillet.

Mme VIELPEAU poursuit la présentation par la carte du territoire du Syndicat (diaporama 13) et aborde les tonnages à retenir pour 2023 (diaporama 14). M. FROMENT fait remarquer une baisse de CS et de refus de CS. Mme BARTHE explique qu'une partie de la CS va au SIETREM en 2023. M. FROMENT ajoutera un commentaire en ce sens dans le document qui sera présenté au Comité Syndical. Il poursuit en avançant l'hypothèse suivante : s'il y a une baisse de 3 % des comportements associée à une baisse du tonnage, alors, il y a baisse des appels de fonds auprès de nos adhérents. Mme BADRÉ en conclut par conséquent que s'il y a moins de collectes (car moins de consommation et donc moins de CS), plus les adhérents sont facturés.

M. HIRAUX répond que c'est tout à fait le contraire.

Mme RAIMBOURG demande si l'on dispose de chiffres relatifs à la baisse de CS. Mme BARTHE répond que non, pas encore : les chiffres ne seront pas connus avant la fin du 1^{er} trimestre.

Pour le moment, les chiffres définitifs de la CS ne sont pas connus pour 2022 et le syndicat n'est pas en mesure d'indiquer si la baisse des OM est liée à un effort de tri ou à un changement de comportement du fait du ralentissement économique. Mme BRUN indique que les collègues d'autres syndicats partent sur le même constat.

Mme BADRÉ déplore que personne au sein de l'assemblée ne pense au comportement vertueux de français vis-à-vis de la planète pouvant expliquer la baisse de 3 % de CS. Mme BARTHE pense en effet que le comportement des Français est davantage lié à des considérations économiques qu'environnementales. Lors de la présentation au prochain Comité Syndical, Mme BADRE conseille de ne pas avancer cette idée qui l'interpelle. Mme BARTHE ajoute qu'entre 2021 et 2022, l'évolution ne porte pas sur la composition mais bien sur la quantité, le tonnage, qui est liée au ralentissement économique.

Mme BRUN rappelle que le Syndicat travaille à la prévention pour être vertueux.

M. HIRAUX fait remarquer l'existence de paliers dans l'évolution des OM. En effet, une baisse a été notée lors des extensions des conseils de tri et également lors de la mise en place de tarifs incitatifs, ...

Mme VIELPEAU poursuit la présentation en abordant la question des prix à retenir pour 2023 (diaporama 15). L'inflation a été maintenue à 6%. La RPPom (Redevance Partie Proportionnelle pour le traitement des ordures ménagères) serait hypothétiquement de 70 € afin de tenir compte du prix de vente du mégawatt à 145 €.

Mme VIELPEAU évoque ensuite les dépenses des différents services du Syndicat (diapositive 17 à 19) :

- Exploitation : + 5.675 K€
- Communication : + 48 K€
- Prévention : + 161 K€
- Affaires Générales : + 52 K€
- RH : + 87 K€
- Finances : dépenses réelles : + 212 K€ et les dépenses d'Ordre : + 9.771 K€

Est évoquée ensuite la partie V- Les orientations budgétaires prises en compte dès le budget 2022, au travers des principales perspectives, de la programmation pluriannuelle des investissements (diapositive 21 et 22). M. HIRAUX précise que le montant de 6.017 K€ correspond à la réhabilitation de la zone SILODA et celui de 2.610 K€ concerne le CIT et plus précisément 'hydro-condenseur.

M. FROMENT indique que la baisse des appels de fonds serait de l'ordre de 200.000 € avec les hypothèses vues précédemment. Aussi interroge-t-il l'assemblée sur les orientations souhaitées. En maintenant les chiffres de l'année 2022, le budget est équilibré. Mme RAIMBOURG estime qu'il faut

essayer de constituer petit à petit une réserve plutôt qu'une hausse importante dans quelque temps. M. HIRAUX préconise de ne pas augmenter les tarifs pour 2023. Les appels de fonds seront même réduits du fait de la baisse des tonnages. C'est un moyen d'afficher un soutien vis-à-vis de nos adhérents.

Concernant l'investissement, le devenir des lignes d'incinération est un vrai sujet. Les coûts seront importants du fait des frais d'études, d'achat, de réalisation, etc. Aussi, toutes réserves permettront de réduire les emprunts (3,5 M€)

M. FROMENT précise que dans le Budget Primitif, les reversements électriques seront prévus. Cependant, le Syndicat ne devrait pas être impacté. A ce sujet, Mme BRUN confirme que certains articles de la LOLF (Loi Organique relatives aux Lois de Finances) vont dans ce sens. Elle ajoute que Sage Engineering a réalisé une simulation qui laisserait à penser que SOMOVAL serait exempté. Le lobbying réalisé n'a donc pas été inutile car, finalement, toutes les recettes (soit 3,5 M€) reviendraient au SMITOM. Attention cependant aux revirements, signale M. HIRAUX.

Mme BADRÉ estime que ce n'est pas une raison pour augmenter les cotisations (appels de fonds) de nos adhérents. M. HIRAUX mentionne que ce n'est pas ce qui a été dit. Même si de beaux projets sont à mettre en œuvre, ajoute Mme BRUN.

Mme RAIMBOURG demande quelle est la conséquence d'une baisse d'1 % des appels de fonds. M. FROMENT répond que cela représente 200.000 €, ce qui n'est pas conséquent. Avec la stabilité des tarifs 2022, les appels de fonds seraient 227 K€ de moins que les appels de fonds de l'année 2022 et l'épargne nette serait de -2M€.

M. FROMENT indique que l'épargne nette est négative du fait d'une charge exceptionnelle de 3,5 M€ et d'une reprise sur provision d'un montant identique. C'est pourquoi M FROMENT suggère d'afficher une épargne nette sans retraitement et une épargne nette avec retraitement dit « structurelle » pour l'année 2023 de près de 1.400 K€ de manière à éclairer le lecteur. Mme BADRÉ rappelle qu'il s'agit là d'une décision politique d'afficher du positif ou du négatif, et non technique. C'est aux élus de décider. M. HIRAUX fait remarquer que cette notion est uniquement liée à une articulation comptable. C'est la raison pour laquelle un commentaire supplémentaire s'avère nécessaire. Mme BADRÉ acquiesce. M. FROMENT en prend note.

Mme VIELPEAU aborde ensuite les ratios (diapositive 26). M. FROMENT recommande de supprimer quelques informations relatives à 2022 et 2023. Mme VIELPEAU propose de mettre un commentaire.

En ce qui concerne la partie VI – Grille des tarifs 2023 (diapositive 27 et p 46 et 47 du ROB), dans le tableau des simulations par adhérent, il faut supprimer la ligne correspondant à la CC2M et inclure cette intercommunalité directement à COVATRI puisque c'est le cas depuis le 1^{er} janvier 2023.

Une fois la présentation du ROB terminée, M. HIRAUX estime qu'avec les modifications évoquées, le ROB peut être validé et présenté aux élus dans le cadre du prochain Comité Syndical.

2- Ressources Humaines

• Délibération portant sur la création d'un poste d'Adjoint d'Animation – Pôle Animation

Une session de recrutement d'un Eco-Animateur Prévention et Gestion des déchets s'est déroulée le 16 janvier dernier en présence de M. LECOMTE. 3 candidats ont été reçus, l'un d'entre eux a été retenu. Ce dernier étant Adjoint Technique, cette délibération ne se justifie plus. Elle est par conséquent retirée de l'ordre du jour.

3- Institutionnel

• Délibération portant sur le règlement intérieur des véhicules du SMITOM du Nord Seine-et-Marne pour l'année 2023 (délibération annuelle)

Ce point est présenté par M. HIRAUX qui rappelle que cette délibération doit être adoptée annuellement. Ainsi, une délibération a été prise au Bureau Syndical du 11 janvier 2022 validant l'ensemble des modalités d'attribution des véhicules (fonction et service) aux élus et agents du Syndicat, en adoptant le « Règlement intérieur des véhicules de services » portant sur l'utilisation des véhicules du Syndicat.

En effet, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne dispose d'un parc de 5 véhicules pouvant être mis à la disposition des élus et des agents publics pour l'exercice de leurs missions. Les utilisateurs doivent être informés de certains principes relatifs à leur usage. Les documents nécessaires à l'examen du règlement intérieur d'utilisation des véhicules du SMITOM du Nord Seine-et-Marne sont présentés à la Commission Finances, Affaires Générales, Ressources Humaines et au Bureau Syndical.

Les membres du Bureau Syndical, après délibération, approuvent à l'unanimité le règlement intérieur d'utilisation des véhicules du SMITOM du Nord Seine-et-Marne pour l'année 2023.

II- BUREAU SYNDICAL

1- Institutionnel

- **Compte-rendu du Bureau Syndical du 06 décembre 2022**

Mme RAIMBOURG fait remarquer une erreur à la page 5. En effet, il est mentionné « (...) de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement (...) » à la place de « section d'investissement. » L'administration prend bonne note de cette erreur et modifiera le compte-rendu en ce sens.

Les membres du Bureau approuve ensuite à l'unanimité le compte-rendu du Bureau Syndical du 06 décembre 2022.

- **Examen du projet de l'ordre du jour et des notes du Comité Syndical du 07 février 2023**

Les membres du Bureau examinent l'ordre du jour du Comité Syndical du 07 février 2023.

Il est fait mention par l'administration d'une coquille dans la partie Institutionnel. En effet, il faut lire « Synthèse de la réunion du Bureau Syndical du 17 janvier 2023 » au lieu du « 06 décembre 2022 ».

Les membres du Bureau procèdent ensuite à la désignation les rapporteurs.

- **Décisions du Président (n° 2022-70 à 2023-02)**

Les membres du Bureau examinent et valident les décisions du Président (n° 2022-70 à 2023-02).

2- Informations générales

- **Synoptique des courriers départ**

Un point est fait aux membres du Bureau sur le synoptique des courriers.

A une question posée par Mme RAIMBOURG au sujet de Citéo (courrier n°23-004 Soutien à la valorisation énergétique). Mme BRUN répond que les marchés des recettes sont systématiquement calés avec Citéo. (contrat barème F actuellement). Elle ajoute qu'une réflexion est menée afin de faire un marché de recettes commun avec le SMDO.

M. HIRAUX demande ensuite si le courrier adressé aux enseignants pour visiter le parcours pédagogique le 25 janvier prochain a généré des retours. Pour le moment, un seul enseignant (qui viendrait accompagné de ses deux enfants) s'est manifesté, précise Mme BARTHE. Deux classes vont prochainement tester le parcours : une de Monthyon et une autre de Saint-Souplets. Une proposition par mail avait été faite en ce sens à MM. DECUYPÈRE et DEVAUCHELLE. Dans le cadre de la mise à disposition de cars, compte tenu du budget, de l'organisation, il est pris note par le Bureau que le transport sera assuré pour les écoles très investies dans le domaine environnemental. En fonction des visites, des demandes, ce point pourra faire l'objet de modifications.

M. DURAND espère toujours la réalisation d'une salle ou d'une aire de pique-nique car la visite s'avère compliquée pour les écoles éloignées. Mme BARTHE rappelle que, si la visite est couplée avec celle du musée de la Grande Guerre à Meaux, il existe des lieux sur place pour se restaurer et/ou pique-niquer.

- **Agenda**

Un point est fait aux membres du Bureau par M. HIRAUX. Ce dernier précise que la visite de Lisaqua prévue à Saint-Herblain, près de Nantes, aura lieu le vendredi 03 février et non le jeudi 02 février comme indiqué.

Mme BRUN fait ensuite remarquer la dimension nationale de l'opération « Tous au compost » prévue durant la période du 25 mars au 09 avril prochains. Elle indique que, dans le cadre de cette opération, la commune de Couilly-Pont-aux-Dames en la personne de Mme BADRÉ, envisage de commander 100 composteurs au Syndicat. D'autres opérations sont en cours de préparation.

- **Questions diverses**

M. FROMENT propose de prévoir à l'ordre du jour du Comité Syndical du 21 mars prochain, le Budget Primitif 2023 ainsi que le Compte de Gestion et le Compte Administratif. Les membres du Bureau Syndical approuvent.

Mme BRUN alerte sur le fait que la séance du Comité Syndical de mars va être longue compte tenu de l'importance de l'ordre du jour. En effet, le projet du PLPDMA sera soumis à l'approbation des élus ainsi

que les délibérations en lien avec toutes les nouvelles opérations y afférentes. En outre, un cocktail sera sans doute proposé à l'issue de ce Comité.

Monsieur HIRAUX remercie Monsieur POLLIEN pour la galette qu'il a apportée et que les membres du Bureau Syndical ont pu apprécier au cours de la réunion.

Monsieur HIRAUX lève la séance à 19 h 50.